RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté <u>Séance du jeudi 30 juin 2011</u>

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents: Amagney: Thomas JAVAUX Arguel: André AVIS Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joële SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule: Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagney: Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudefontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey: Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit: Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés: Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins: Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Etaient absents: Avanne-Aveney: Laurent DELMOTTE Besançon: Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure: Philippe CHANEY Champoux: Thierry CHATOT Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: Jean-Pierre PROST Franois: Françoise GILLET Le Gratteris: Cédric LINDECKER Mamirolle: Didier MARQUER Montferrand-le-Château: Séverine MONLLOR Morre: Jean-Michel CAYUELA Nancray: Daniel ROLET Novillars: Philippe BELUCHE Osselle: Jacques MENIGOZ Pirey: Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône: Maryse BILLOT Serre-les-Sapins: Christian BOILLEY Thise: Bernard MOYSE Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire-Arcier: Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote

Mandants P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, JS. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E: SASSARD. (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, JM. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), JM. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, JM. MAY, P. RACINE

B. MOYSE, JM. MAY, P. RACINE

Mandataires: A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, JC. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, MN. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.0), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNÊT, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, JP. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), JM. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, JP. TAILLARD

Délibération n°2011/001437

Rapport n°3.9 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2010

Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2010

Rapporteur: Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président Commission: Economie, Emploi et Insertion

Ins	cription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015	Montant prévu BP 2011 (enveloppe globale	e): 90 000 €
« Très Petites Entreprises »	Montant de l'opération :	20 000 €

Résumé:

Le présent rapport présente l'activité 2010 de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) « Coopilote » implantée à Besançon depuis 2007, à laquelle la CAGB apporte son soutien financier par une Convention cadre sur la période 2010-2012, soit un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par Coopilote et ce dans la limite de 20.000 € par an.

I. Rappel: principe d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)

A/ Un hébergement juridique, social, comptable et fiscal de l'activité économique

La Coopérative d'Activité et d'Emploi permet à l'entrepreneur de développer son projet sans être contraint de créer sa propre structure. Le futur entrepreneur est juridiquement hébergé par la Coopérative d'Activité et d'Emploi.

B/ Un statut d'« entrepreneur-salarié »

Salarié en CDI de la coopérative, l'entrepreneur-salarié est payé au prorata du chiffre d'affaires réalisé, déduction faite des cotisations sociales (salariales et patronales) et de la participation aux frais de la structure qui représentent 10 % de son chiffre d'affaires.

C/ Un accompagnement individualisé et collectif

La Coopérative prend en charge un parcours de formation du créateur de 24 mois. L'accompagnement se situe à la fois en amont, au lancement, au développement puis à la consolidation de l'activité.

L'équipe de Coopilote est présente en continu tout au long du parcours, elle intervient au quotidien dans :

- le marketing : étude marketing du projet, business plan, stratégie,
- le commercial : plan d'action et feuille de route, suivi de prospection, négociation commerciale,
- la gestion : analyse de gestion, maîtrise des coûts, maintien de la marge...,
- la stratégie et organisation quotidienne,
- l'organisation technique, investissements, gestion du temps...

D/ Une sortie du dispositif sur deux possibilités

Si l'activité se révèle viable, les entrepreneurs-salariés peuvent, au bout de deux ans, soit quitter la Coopérative pour poursuivre leur activité en fondant une entreprise indépendante, individuelle ou collective soit continuer à exercer leur activité au sein de la Coopérative et en devenir salarié-associé.

Si l'activité n'est pas viable, le salarié retrouve son statut initial sans avoir perdu ses droits aux indemnités chômage.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

II. Activité 2010 de Coopilote Besançon

A Public accueilli

108 personnes ont été accueillies en 2010 sur le site de Besançon dont :

- 64 demandeurs d'emploi,
- 9 demandeurs d'emploi non indemnisés,
- 9 bénéficiaires des minima-sociaux dont RSA ou ASS,
- 16 salariés à temps partiel,
- 9 autres (étudiants, retraités).

Le volume d'accueil a baissé (147 en 2009), cela s'expliquant par la recrudescence du régime autoentrepreneur qui se tourne moins vers le structures d'accompagnement, une montée en charge des opérateurs NACRE (Nouveau dispositif d'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise) et enfin une prescription moindre des réseaux d'aide à la création. A noter que sur 28 des contacts provenant des réseaux à la création d'entreprise, 50 % d'entre eux proviennent du dispositif CitésLab de la ZFU porté par la CAGB.

B/ Public accompagné en 2010

En 2010, l'établissement de Besançon a intégré 24 entrepreneur-salariés domiciliés dans la CAGB dans un parcours d'accompagnement d'une durée moyenne de 14 mois portant à 53 le nombre d'accompagnements réalisés, dont 30 domiciliés dans la CAGB (57 % des accompagnés). 53 % des personnes accompagnées sont des femmes. Les secteurs d'activité sont très variés : confection textile, formation en informatique, menuiserie, artisanat d'art, peinture en bâtiment, graphisme, photographie, infographisme...

Le volume d'entrées et d'accompagnement se maintient malgré la baisse du volume d'accueil. Les orientations sont mieux ciblées et le public accompagné correspond mieux aux critères de la coopérative.

Entrepreneurs accompagnés	2009	2010	Dont CAGB	Part CAGB
Entrepreneurs présents au le janvier 2010	27	29	13	45 %
Entrées 2010	27	24	17	71 %
Total entrepreneurs accompagnés	54	53	30	57 %
Sorties 2010	28	29	18	62 %
Entrepreneurs au 31/12/2010	26	24	12	50 %

Les sorties de la coopérative :

En 2010, la coopérative bisontine a connu 29 sorties. La durée d'accompagnement de ces 29 entrepreneurs aura été de 13,6 mois.

- 38 % des sorties de 2010 sont des sorties en création à l'issue d'un parcours de 24 mois à Coopilote,
- 7 % des sorties ont abouti à une création d'activité en régime auto-entrepreneur en parallèle d'une recherche d'emploi,
- 21 % des sorties sont des entrepreneurs qui ont trouvé un emploi, débauchés au cours de leur prospection commerciale en 9 mois de parcours à Coopilote,
- 34 % des sorties concernent des personnes qui ont vérifié la non viabilité de leur projet durant un parcours de 3 à 6 mois au sein de Coopilote et qui réorientent leur projet professionnel sur une recherche d'emploi.

C/ Chiffre d'affaires réalisé

Le chiffre d'affaires 2010 a augmenté de + 76 % par rapport à celui de 2009, dont + 65 % pour le chiffre d'affaires réalisé par les entrepreneurs en parcours d'accompagnement et + 103 % pour celui réalisé par les associés (+ de 2 ans d'activité). Entre 2009 et 2010, le taux de rémunération a doublé passant de 7,28 ETP à 15,44 ETP pour le même nombre d'entrepreneurs accompagnés.

		2009	2010
Chiffre	e d'Affaires	226 000 €	312 000 €
Moyenr	ne mensuelle	14 250 €	22 050 €

III. Soutien du Grand Besançon

Le partenariat entre Coopilote et le Grand Besançon a été mis en place en 2007. Sur la période 2007-2009, et dans le cadre d'une convention triennale, le Grand Besançon a accordé à Coopilote une aide au fonctionnement de 20 000 € par an.

En 2010, le Grand Besançon a renouvelé son soutien financier par une Convention cadre pour la période 2010-2012.

Sur la base de la demande formulée par Coopilote au 1er octobre de chaque année, et au vu des réalisations en cours, la Convention stipule que le Grand Besançon versera à Coopilote une participation financière d'un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an (soit 25 porteurs de projet).

En 2010, l'établissement de Besançon a intégré 24 entrepreneurs-salariés domiciliés dans la CAGB dans un parcours d'accompagnement d'une durée moyenne de 14 mois portant à 53 le nombre d'accompagnements réalisés, dont 30 domiciliés dans la CAGB (57 % des accompagnés). Coopilote dépasse en 2010 les objectifs fixés par la Convention (25 porteurs de projet).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'activité 2010 de Coopilote Besançon,
- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2010 sus-mentionnées pour un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

Pratecture du la rrégion Franche-Comté Pratecture du Doubs Contrôle de légalité Reçu le

- 8 JUIL. 2011

Pour extrait conforme,

Le 1er Vice-Président Délegué,

Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon